

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DES ARMÉES

Décret du 12 juin 2018 portant affectations et élévations, promotions et affectations, nominations et affectations, promotions et nominations dans la 1^{re} et la 2^e section d'officiers généraux

NOR : ARMB1814086D

Le Président de la République,
Sur le rapport du Premier ministre et de la ministre des armées,
Vu la Constitution, notamment son article 13 ;
Le conseil des ministres entendu,

Décète :

A. – ARMÉE DE TERRE

Art. 1^{er}. – M. le général de division Houssay (Benoît, Philippe, Marie) est nommé gouverneur militaire de Marseille et officier général de zone de défense et de sécurité Sud à compter du 1^{er} août 2018. Il est, pour prendre rang de la même date, élevé aux rang et appellation de général de corps d'armée.

Art. 2. – M. le général de division Loiacono (Philippe, Auguste) est nommé gouverneur militaire de Lyon, officier général de zone de défense et de sécurité Sud-Est et commandant de la zone terre Sud-Est à compter du 1^{er} juillet 2018. Il est, pour prendre rang de la même date, élevé aux rang et appellation de général de corps d'armée.

Art. 3. – Sont promus ou nommés dans la 1^{re} section des officiers généraux de l'armée de terre :

Au grade de général de division

Pour prendre rang du 1^{er} août 2018

M. le général de brigade Grammatico (Daniel), maintenu dans ses fonctions.

M. le général de brigade Boutinaud (Philippe, Henri, Denis), maintenu dans ses fonctions.

M. le général de brigade Goudeau (Claude, Julien, André), nommé inspecteur à l'inspection de l'armée de terre à la même date.

M. le général de brigade Darricau (Gilles, Jean, Claude), maintenu dans ses fonctions.

M. le général de brigade Facon (Pascal, Yves, Joseph), maintenu dans ses fonctions.

M. le général de brigade Abad (Christophe, Joseph, François), nommé officier général adjoint au major général des armées et chef de la division « études, synthèse et management général » de l'état-major des armées à la même date.

Au grade de général de brigade

Pour prendre rang du 1^{er} juillet 2018

M. le colonel de l'artillerie Boileau (Marc, Alain, Pierre), nommé commandant du service militaire volontaire - volontariat militaire d'insertion à compter du 1^{er} août 2018.

M. le colonel des troupes de marine Colcombet (Régis, Marie, Jean-Pierre), nommé chef de la division « coopération bilatérale Sud » de l'état-major des armées à la même date.

M. le colonel des troupes de marine Susnjara (Philippe, Michel, Jean), nommé chargé de mission auprès du chef d'état-major des armées à la même date. Il sera nommé adjoint au chef du centre de planification et de conduite des opérations de l'état-major des armées, chargé de la conduite des opérations à compter du 31 août 2018.

Art. 4. – Sont promus ou nommé dans la 2^e section des officiers généraux de l'armée de terre :

Au grade de général de division

Pour prendre rang du 1^{er} août 2018

M. le général de brigade Boubée de Gramont (Patrick, Marie, Philippe).

Pour prendre rang du 14 août 2018

M. le général de brigade Parmentier (Denis, René, Frédéric).

Pour prendre rang du 31 août 2018

M. le général de brigade Bonnet (Bernard, Michel).

Au grade de général de brigade

Pour prendre rang du 1^{er} octobre 2018

M. le colonel de l'infanterie Barnay (Olivier, Louis, Antoine).

B. – SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES

Art. 5. – Les rang et prérogatives de général de division avec appellation de médecin général inspecteur sont conférés dans la 1^{re} section des officiers généraux du service de santé des armées, avec maintien dans leurs fonctions :

Pour prendre rang du 1^{er} août 2018

A Mme la médecin général, médecin chef des services hors classe Pennacino (Anne, Marguerite, Françoise, Marie).

A M. le médecin général, médecin chef des services hors classe Macarez (Rémi, Jacques, Marc, René).

Art. 6. – Les rang et prérogatives de général de division avec appellation de pharmacien général inspecteur sont conférés dans la 1^{re} section des officiers généraux du service de santé des armées :

Pour prendre rang du 1^{er} août 2018

A Mme la pharmacienne générale, pharmacienne cheffe des services hors classe Bled (Annick, Catherine, Rose), nommée inspectrice à l'inspection du service de santé des armées à compter du 31 juillet 2018.

Art. 7. – Les rang et prérogatives de général de division avec appellation de vétérinaire général inspecteur sont conférés dans la 1^{re} section des officiers généraux du service de santé des armées avec maintien dans ses fonctions :

Pour prendre rang du 1^{er} août 2018

A M. le vétérinaire général, vétérinaire chef des services hors classe Ulmer (Philippe, Claude).

Art. 8. – Les rang et prérogatives de général de brigade avec appellation de médecin général sont conférés dans la 1^{re} section des officiers généraux du service de santé des armées :

Pour prendre rang du 1^{er} août 2018

A M. le médecin chef des services hors classe Poltini (Roger), nommé inspecteur à l'inspection du service de santé des armées à compter du 29 août 2018.

A M. le médecin chef des services de classe normale Honoré (Frédéric, Léon), maintenu dans ses fonctions.

Art. 9. – Les rang et prérogatives de général de brigade avec appellation de médecin général sont conférés dans la 2^e section des officiers généraux du service de santé des armées :

Pour prendre rang du 26 octobre 2018

A M. le médecin chef des services hors classe Herody (Michel, Gérard).

C. – SERVICE DES ESSENCES DES ARMÉES

Art. 10. – Est nommé dans la 1^{re} section des officiers généraux du service des essences des armées :

Au grade d'ingénieur général de 2^e classe

Pour prendre rang du 1^{er} août 2018

M. l'ingénieur en chef de 1^{re} classe du corps des ingénieurs militaires des essences Gobin (Patrice, Jean), nommé gouverneur militaire de Nancy et directeur de l'exploitation et de la logistique pétrolières interarmées à la même date.

Art. 11. – Le Premier ministre et la ministre des armées sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 12 juin 2018.

EMMANUEL MACRON

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
EDOUARD PHILIPPE

La ministre des armées,
FLORENCE PARLY